

Parce qu'il transmet l'histoire des hommes qui l'ont créé, utilisé et entretenu, notre petit patrimoine mérite d'être remis en état pour être une source de référence pour les amateurs d'histoire et d'architecture locales et un lieu de destination pour tous ceux qui souhaitent faire d'agréables promenades dans nos campagnes.

Les Solubriens ont fait des recherches sur l'origine de ce petit patrimoine et ont participé à sa restauration, notamment au cours des « journées citoyennes annuelles » organisées par la commune de Soulièvres.

Jean-Marie Colin
Maire délégué de Soulièvres



PETIT PATRIMOINE DE L'AIRVAUDAIS



Juin 2012

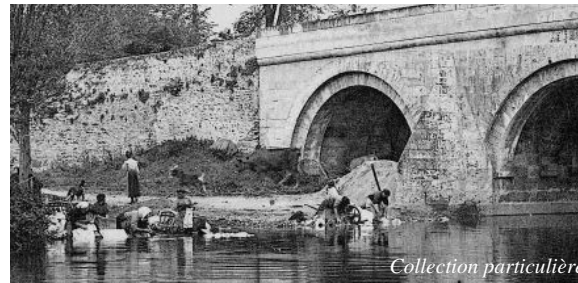


LAVOIRS ET GUÉS

COMMUNE
DE SOULIÈVRES

Conception et réalisation : commune de Soulièvres

Le XIX^e siècle, siècle des lavoirs



► L'eau a toujours été le symbole de la propreté. Depuis tout temps, l'homme s'est efforcé de maîtriser l'eau pour ses besoins et ceux des animaux; les femmes ont lavé et rincé le linge à la rivière ou aux fontaines. Progressivement, ces lieux ont été aménagés ; les premiers lavoirs étaient de simples pierres assemblées en bassin autour d'un point d'eau et n'étaient pas couverts.

► Les premiers bâtiments réservés exclusivement au lavage du linge ne sont apparus qu'à la fin du 17^e siècle, mais c'est surtout au cours du 19^e siècle que les villages s'équipent de lavoirs à la suite de la prise de conscience des principes d'hygiène et du développement économique des campagnes.

A cette époque, il est reconnu que l'insalubrité provient en particulier de l'utilisation indifférenciée des points d'eau , et que des épidémies proviennent des germes véhiculés par le linge ; de plus,

depuis 1789, les municipalités ont vu leurs attributions confirmées, et elles sont chargées de régir les biens de la communauté et d'établir un budget équilibré. Les ressources communales insuffisantes peuvent être complétées par des subsides préfectoraux.

Ainsi fontaines, puits, abreuvoirs et lavoirs se répandent dans nos campagnes.

► Le lavoir devient un monument symbole de l'accès égalitaire au bien précieux qu'est l'eau; le lavoir est un lieu fonctionnel mais aussi agréable à regarder.

Il est construit selon une procédure définie par la loi : délibération du conseil municipal, choix de l'agent voyer qui le dessine, soumission des entreprises, réception des travaux avec approbation préfectorale à chaque étape.

Le lavoir est un lieu de travail

► La grande lessive se déroule selon un rite précis en trois jours : le trempage, le coulage et enfin les lavage et rinçage au lavoir.

Le coulage se fait dans nos régions généralement dans une grande cuve circulaire en pierre (ponne) où le linge est entassé par strates ; au fond, on place un sac de cendre de bois ; l'eau est versée, d'abord tiède, puis chaude, elle s'infiltre ; elle est

alors récupérée et reversée pendant des heures.

Le 3^e jour au lavoir, le linge placé sur la margelle est savonné puis frappé au battoir ; puis il est rincé dans l'eau claire. Ce travail agenouillé est très pénible malgré les caisses garnies de paille ou de coussin (les agenouilloirs).



Objets du musée d'Airvault

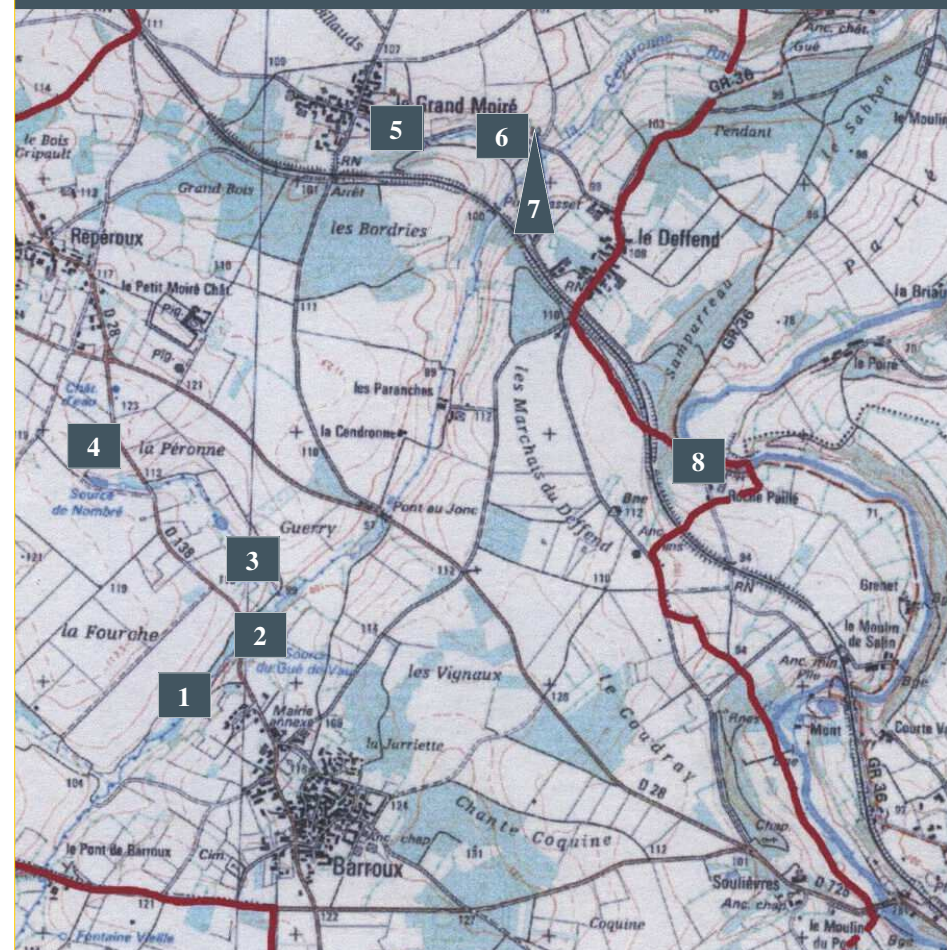
Le parloir des femmes

► Le lavoir est un lieu essentiel de la vie du village, lieu de rencontre et d'échange, le lieu de diffusion des informations, voire de commérage et de jugement. Le maire doit parfois envoyer le garde champêtre pour définir la réglementation de l'utilisation de l'eau et des bassins.

Le lavoir, lieu de mémoire

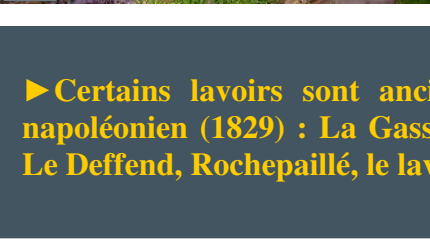
► Dès le milieu du 20^e siècle, l'arrivée de l'adduction d'eau et de la machine à laver ont condamné les lavoirs à l'obsolescence. Ces lieux de vie sont devenus lieux de silence ; ils sont souvent tombés en ruine. De nombreuses communes sont aujourd'hui plus respectueuses de ce petit patrimoine et s'efforcent de le restaurer et de l'entretenir ; le lavoir mérite cela : il a abrité le travail banal, harassant, sans gloire mais indispensable des lavandières.

Lavoirs, gués et fontaines sur le territoire de Soulièvres



- 1 Lavoir de la Gasse
- 2 Lavoir du Pré des Noues
- 3 Lavoir du Gué de Vaux
- 4 Lavoir de Nombret
- 5 Lavoir du Grand Moiré
- 6 Lavoir du Deffend
- 7 Gué du Pont Basset
- 8 Fontaine de Rochepaillé

Lavoirs de la commune de Soulièvres



- Le point d'eau de « La Gasse »
- Le lavoir du « Pré des Noues »
- Le lavoir du « Gué de Vaux »

tous les trois situés du côté du lieu-dit « Le Gué de Vaux » à proximité de Barroux

- Le lavoir de Nombret, à *proximité de Repéroux*
- Le lavoir du Grand Moiré, à *la sortie du Grand Moiré en direction du Deffend*
- Le lavoir du Deffend, *entre le Grand Moiré et le Deffend*
- La source de Rochepaillé
- Le lavoir privé du Château de Soulièvres, *aujourd'hui disparu sous la prairie, à proximité du Thouet*

► Certains lavoirs sont anciens puisqu'ils figurent au cadastre napoléonien (1829) : La Gasse, le Pré des Noues, le Grand Moiré, Le Deffend, Rochepaillé, le lavoir du château de Soulièvres.

Du côté du Gué de Vaux

► Trois lavoirs ont successivement existé au bord de la Cendronne du côté du lieu-dit « Le Gué de Vaux » : la Gasse, le Pré des Noues et le Gué de Vaux.



1

[illegible]

► Extrait de cadastre - 1834

La Gasse

► Sur le cadastre napoléonien, il est indiqué que la commune est propriétaire d'un lavoir au lieu-dit « La Gasse » référencé sous la parcelle B n°797. Il pouvait s'agir seulement de quelques pierres posées à plat en bordure du ruisseau de la Cendronne. On y accédait par un petit chemin situé à gauche, juste après la rue du fief de Barroux. Aujourd'hui, à cet endroit, subsiste seulement un passage à gué constitué de trois longues pierres posées à plat sur des pierres debout ; on n'a pas à ce jour retrouvé d'autres traces de ce lavoir.

Lavoir du Pré des Noues

► Situé à la sortie de Barroux, à droite, avant le pont sur la Cendronne, il était référencé au cadastre napoléonien sous le numéro E n° 2207

Il a été découvert, avec la fontaine qui l'alimentait, au mois de septembre 2010 par les bénévoles de la commune de Soulièvres.

Ce lavoir aurait été construit par un propriétaire privé, M. François Niot, citoyen de Barroux et conseiller municipal. Peut-être, au départ, était-il utilisé par sa famille mais en tout cas, progressivement, les habitants de Barroux avaient pris l'habitude de s'y rendre. Aussi, dans une délibération du 8 décembre 1848, la commune décide-t-elle d'en faire l'acquisition.

► Mais ce n'est évidemment pas si simple déjà à l'époque, il faut l'accord de la Sous-Préfecture, une expertise, un commissaire-enquêteur, un arrêté d'utilité publique et enfin, un acte d'achat sous seings privés daté du 18 avril 1849, enregistré à Airvault (toutes ces pièces ont été retrouvées dans les archives de la Mairie de Soulièvres ou aux Archives Départementales).



2

Délibération du conseil municipal du 8 décembre 1848

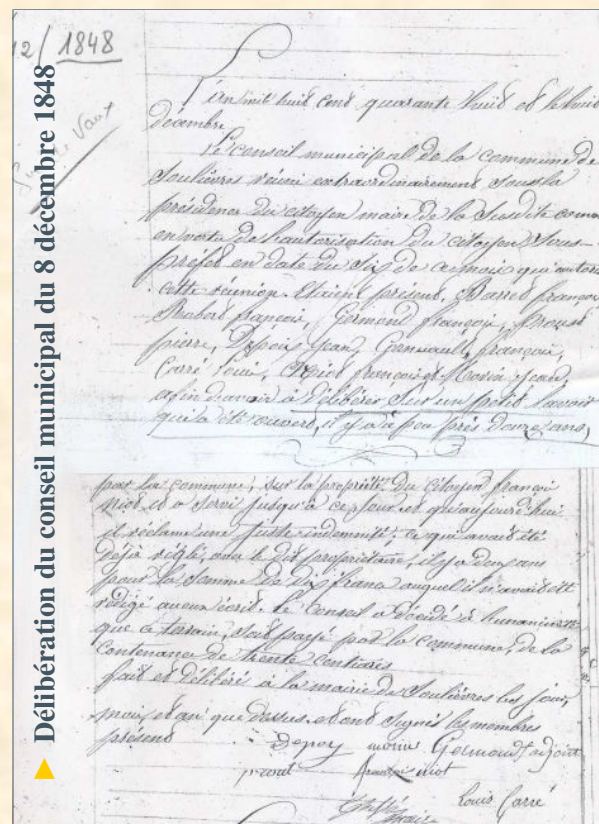
« d'avoir à délibérer sur un petit lavoir qui a été ouvert, il y a à peu près douze ans par la commune sur la propriété du citoyen François Niot et a servi jusqu'à ce jour et qu'aujourd'hui il réclame une juste indemnité, ce qui avait déjà été réglé avec ledit propriétaire, il y a deux ans pour la somme de dix francs auquel il n'avait été rédigé aucun écrit. Le conseil a décidé à l'unanimité que ce terrain soit payé par la commune de la contenance de trente centiares. »

Question : « d'après cette délibération, ce lavoir aurait été ouvert » il y a à peu près douze ans » c'est-à-dire vers 1836 ; or il figurait sur le cadastre de 1829 ?



2

Documents



Délibération du conseil municipal du 8 décembre 1848



► Plan cadastral napoléonien 1829

Soulièvres - Section E2 dite de la Fourche

Lavoir du Gué de Vaux

► Ce troisième lavoir (le plus récent) dit du « Gué de Vaux », restauré en 2011, est situé derrière un petit étang en bordure de route.

Il a été construit sur une parcelle acquise de Mme Lhuillier épouse Gorré, demeurant à Barroux. Curieusement, le cadastre actuel ne révèle aucune trace du bâtiment, sur le cadastre. En 1852, la commune, délibérant sur le budget de 1853, vote une dépense de 30 francs pour un lavoir. Pourquoi trois ans après avoir acheté le lavoir de M. Niot, la commune éprouve-t-elle le besoin d'acquérir un terrain pour en construire un nouveau ? Le premier fonctionnait-il mal ? La fontaine se trouvait-elle trop près de la route au moment de la construction du pont remplaçant le gué ? Une délibération du 14 septembre 1854 confirme la décision prise au budget de 1853 pour l'achat de la source afin d'y construire une fontaine.

Historique

Délibération du conseil municipal du 14 septembre 1854

« Le conseil municipal étant réuni à l'effet de pourvoir au paiement d'une somme de trente francs dépensée à une source découverte au lieu connu sous le nom du Guédevault pour construire une fontaine à ce dit lieu. Le conseil municipal après avoir mûrement examiné ensemble a été d'avis que cette somme soit prise sur les dix francs alloués au et dépense imprévue. »

En juillet 1858, le Sous-Préfet appuie la municipalité sur son projet d'acquisition lui proposant même le recours à la procédure d'expropriation en cas de difficulté.

« Je suis informé que la commune de Soulièvres a l'intention d'établir un lavoir public, je ne puis qu'approuver cette mesure et vous engager à vous entendre à l'amiable, autant que possible avec la dame Gorré, propriétaire de l'immeuble sur lequel sera établi ledit lavoir.

Si cette dame s'opposait au projet de la commune en demandant un prix exagéré ou en refusant de vendre son terrain, il devrait y être procédé d'office par voie d'expropriation publique.

Veuillez en donner avis à la partie intéressée. »

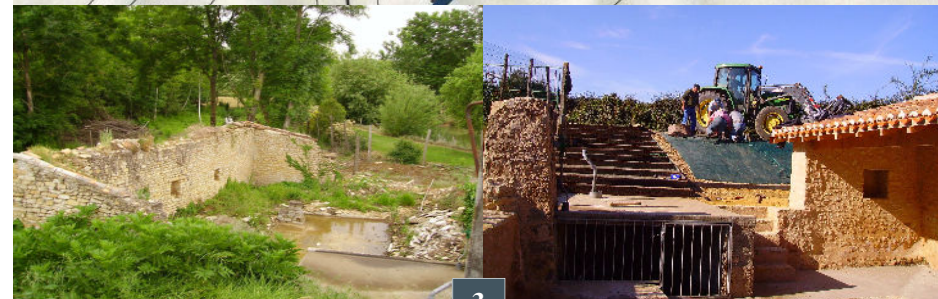
Un accord est toutefois conclu avec madame Gorré, le budget de deux cents francs définitivement voté en 1859 et on retrouve trace du paiement du terrain en 1862.

► On peut en déduire que le lavoir a été construit entre 1859 et 1862.

« Je soussigné reconnais avoir reçu de M. Germond, maire de la commune de Soulièvres la somme de cent soixante quinze francs pour une parcelle de terre que je lui ai vendue pour faire le lavoir du Guedevault.

Dont quittance (signé) Gorré »

Plan



**Evolution du site
(travaux exécutés en 2011)**

Je soussigné reconnais avoir reçu de M. Germond, maire de la commune de Soulièvres la somme de cent soixante quinze francs pour une parcelle de terre que je lui ai vendue pour faire le lavoir du Guedevault. Dont quittance à Barroux le 10 août 1862. Gorré

Lavoir de Nombret

► L'histoire débute par une délibération du conseil municipal du 14 novembre 1830 :

Historique

Ce lavoir, situé sur la parcelle ZV 43 du cadastre actuel a été construit en 1832 - 1833.

Les membres de la municipalité réunis pour aviser aux moyens de procurer une fontaine et un lavoir au village de Repéroux

Considérant

Qu'avant ce jour pareil avantage a été octroyé au village de Barroux et celui du Grand Moiré

Que l'année courante a été d'une sécheresse telle que la plupart des puits sont taris

Que les habitants de Repéroux ont trouvé un endroit appelé « Le Petit Nombret » appartenant à François Fromenteau à portée du village où il y a de quoi améliorer une source qui avec une somme de 500 francs peut leur procurer un bassin de vingt pieds carré sur quatre de profondeur... plus bas au-dessous une laverie nécessairement urgente...

Que les habitants zélés du village de Repéroux ont dans cet espoir, déjà tiré considérablement de pierres de grison propres à faire des matériaux solides pour cette construction et que leur zèle doit être fécondé...

A la suite de cette délibération, un devis détaillé des travaux en date du 10 décembre 1830 (retrouvé aux Archives Départementales de Niort) a été dressé ; il contient un intéressant et minutieux descriptif des travaux à réaliser pour un montant total de 273,35 francs. Ce devis est repris dans le budget approuvé le 12 mai 1831 pour 1832, étant précisé

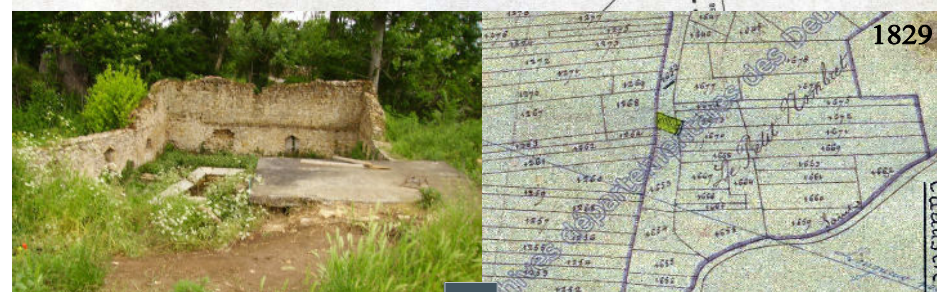
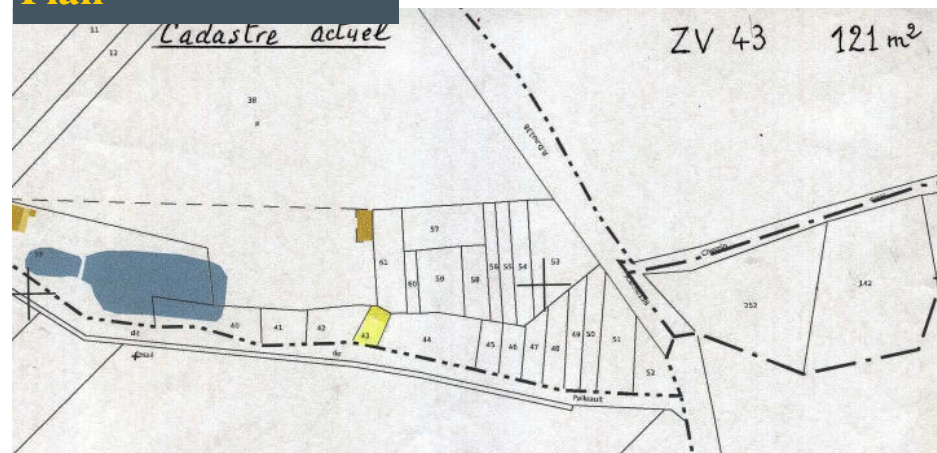
« que le conseil ainsi réuni désirait que cela fût fait par économie et non par adjudication étant probable que par ce moyen cela fera des économies considérables. »

Le 3 mai 1832, le conseil retient les maçons Jamineau Jacques de Glénay ainsi que les deux Michel et Jean Letard qui s'offrent à travailler « à un franc cinquante centimes par jour et sans discontinuer l'ouvrage jusqu'à la fin ». MM. Cornuault André de la Ferté, Alexis Niot et Pierre Thibault de Repéroux sont chargés de surveiller l'avancement des travaux.

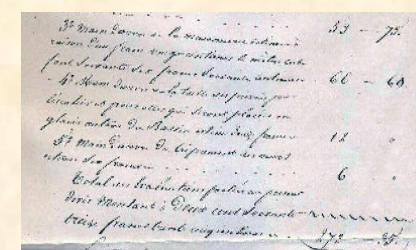
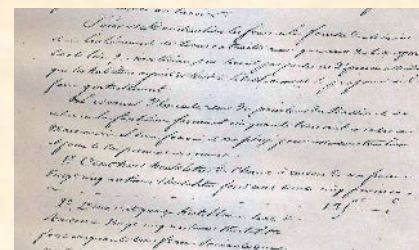
Enfin le 14 juillet 1833, le conseil constate la fin des travaux de

« ladite fontaine et lavoir actuellement en état et en toute jouissance la plus belle fontaine de la commune fait par économie ; il y a un reste de 7,70 francs ».

Plan



Evolution du site (travaux exécutés en 2011)



Lavoir du Grand Moiré

Situation

Situation

Fontaine et lavoir du Deffend

Ancien plan

► Ce lavoir existait en 1829 puisqu'il figure au cadastre napoléonien établi à cette époque sous le n° B1 797. Son état montre qu'il a toujours été plus ou moins entretenu au fil du temps (pose d'une pompe en 1901).



Archives départementales des Deux-Sèvres - Plans cadastraux

AIRVAULT - Section B1 dite de Repéroux 1829 AIRVAULT vue 1



Archives départementales des Deux-Sèvres - Plans cadastraux

AIRVAULT - Section A1 dite du Grand Moiré 1829 AIRVAULT vue 1

Ancien plan

◀ Cet ensemble fontaine-lavoir existait sur le cadastre napoléonien de 1829 sous le n° A1 476.

► On ne sait rien de l'origine de la construction.



En 1995, une restauration a été effectuée par une équipe de jeunes de la Maison d'Accueil et d'Education de Barroux (M.A.E.) encadrés par des professionnels.

5



Puis, depuis 2008, les bénévoles de la commune poursuivent cette restauration lors de la « journée annuelle des bénévoles ».



6

► On peut seulement noter que l'abri actuel a été construit à la suite d'une décision du conseil municipal du 13 juin 1950.



Fontaine et lavoir de de RochePaillé

Situation

► La fontaine et le lavoir de RochePaillé, situés sur un domaine privé, à proximité du Thouet, figuraient sur le cadastre napoléonien de 1829, section C1 n° 29.

Les propriétaires des lieux y ont puisé leur eau potable jusqu'à l'arrivée de l'adduction d'eau, dans les années 1960.



Plan

► « Une propriété contestée »

En 1858, on retrouve la trace d'un litige opposant M. Barret, meunier à RochePaillé qui revendiquait la propriété et l'usage exclusif de la source, à la commune de Soulièvres qui « considérait cette fontaine et ce lavoir comme public » et voulait continuer d'en assurer l'accès à tous les habitants.

propriété d'une fontaine et d'un lavoir situé à RochePaillé commune de Soulièvres que la commune considérait comme public...

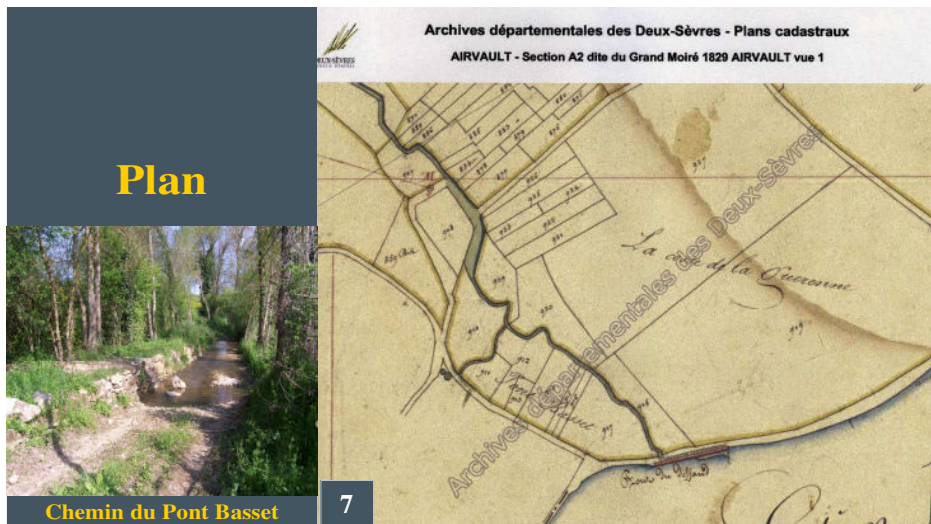
Le conseil municipal après avoir tenu un long discours et avoir mûrement examiné ensemble ont été d'avis à l'unanimité que la commune soit autorisée à soutenir ses deux objets comme étant sa propriété attendu que depuis un temps immémorial la commune a toujours reconnu public... comme monsieur Barret lui-même avant de s'en être rendu acquéreur a fait faire des réparations à la fontaine croyant lui-même comme la commune et tous les habitants des environs qu'elle était publique...

*« L'an mil huit cent cinquante huit le onze du mois de juillet
Le conseil municipal de la commune de Soulièvres étant réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. le Maire pour la tenue d'une séance extraordinaire par l'autorisation de M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Parthenay... qui l'autorise à l'effet de faire autoriser ladite commune à défendre à l'action qu'il se propose d'intenter contre elle au sujet de la*

Situation

► Le Pont Basset se situe sur l'ancienne voie romaine entre Airvault et Thouars à proximité du Deffend ; il permet de franchir le ruisseau de La Cendronne à pied sec pendant la période hivernale.

Gué du Pont Basset



Chemin du Pont Basset

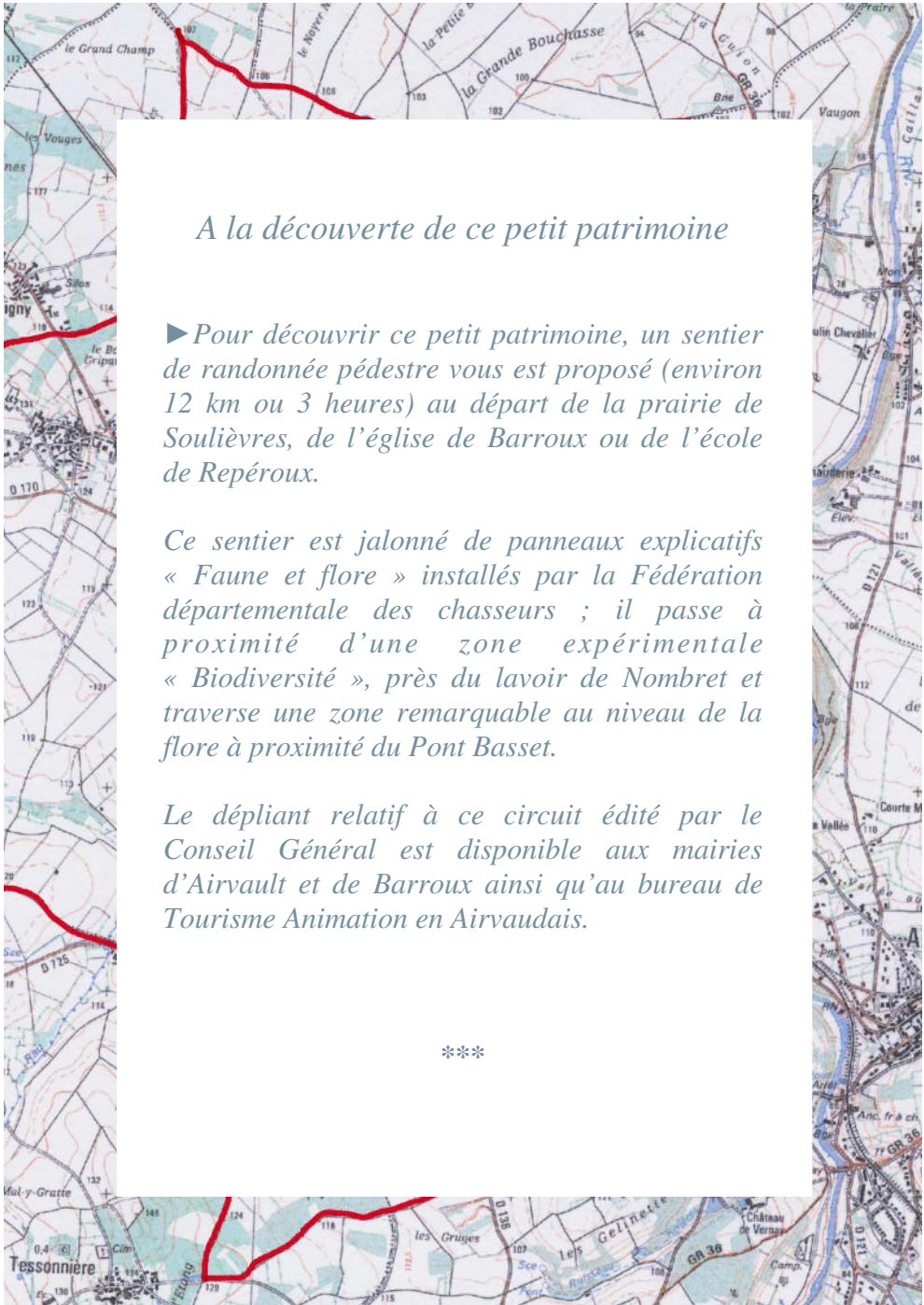
► Quelques documents intéressants ont été retrouvés à la mairie de Soulièvres concernant la restauration de cet ouvrage au début du XIX^e siècle.

Un devis détaillé réalisé le 22 août 1817 par deux maçons airvaudais (Louis Cailleau et Pierre Savari) décrit avec précision l'ouvrage et les travaux prévus et chiffre le montant des travaux à 331 francs.

Dix jours plus tard (le 31 août) le Maire procède, à la bougie, à l'adjudication du chantier à Louis

Louis Savari pour un montant de 329 francs.

Enfin le 24 octobre 1817, deux maçons nommés par le Maire Monsieur de Tusseau procèdent à la réception des travaux et au récolement. Les trois documents retrouvés sont fort bien rédigés et semblent respecter des procédures d'attribution de marchés très strictes (devis, adjudication et réception des travaux) avec des délais d'exécution qu'on pourrait aujourd'hui parfois envier.



A la découverte de ce petit patrimoine

► Pour découvrir ce petit patrimoine, un sentier de randonnée pédestre vous est proposé (environ 12 km ou 3 heures) au départ de la prairie de Soulièvres, de l'église de Barroux ou de l'école de Repéroux.

Ce sentier est jalonné de panneaux explicatifs « Faune et flore » installés par la Fédération départementale des chasseurs ; il passe à proximité d'une zone expérimentale « Biodiversité », près du lavoir de Nombret et traverse une zone remarquable au niveau de la flore à proximité du Pont Basset.

Le dépliant relatif à ce circuit édité par le Conseil Général est disponible aux mairies d'Airvault et de Barroux ainsi qu'au bureau de Tourisme Animation en Airvaudais.
